

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre du budget primitif de 1982, les subventions suivantes ont été attribuées :

<u>CHAPITRE 940 ARTICLE 657</u>	
Comité des fêtes	400 000,00
Association des Maires	32 000,00
S.I.S.D	50 000,00
Divers	40 000,00
Cinémathèque	25 000,00
Ass. Rhin et Danube	5 000,00
Croix Rouge	50 000,00
ASS. Frédéric Levavasseur	25 000,00
<u>CHAPITRE 942 ARTICLE 657</u>	
Prévention routière	2 000,00
Amicale des pompiers	6 000,00
<u>CHAPITRE 943 ARTICLE 657</u>	
Subv. à collège J. Reydellet	80 000,00
Subv. à collège R. HOARAU	-80 000,00
<u>CHAPITRE 944 ARTICLE 657</u>	
Caisse des écoles	1 041 600,00
Conservatoire	575 000,00
Ecole privées	12 000,00
<u>CHAPITRE 944 ARTICLE 657-1</u>	
Subv. aux cantines	9 450 000,00
<u>CHAPITRE 945 ARTICLE 657</u>	
C.R.A.C	15 000,00
O.M.T.L	5 000 133,00
Divers	20 000,00
Club de prévention	45 000,00
<u>CHAPITRE 951 ARTICLE 657</u>	
Assistance aux libérés	2 000,00
ZOO	150 000,00
CASPEC	1 276 700,00
B.H.S	893 481,00
<u>CHAPITRE 953 ARTICLE 657</u>	
Association de défense contre l'alcoolisme	1 000,00

...../...

CHAPITRE 955 ARTICLE 657

Foyer populaire Saint-Jacques	4 000,00
Assoc. tribunal pour enfants	4 000,00
A.P.E.F.R	3 000,00
B.A.S	1 650 000,00
Anciens combattants	2 000,00
Ste ouvrière	2 000,00
Amis des Polios	5 000,00
CG.I.H.P	92 900,00
Aveugles de la Réunion	5 000,00
A.P.E.D.A.R	5 000,00
A.D.A.P.E.I	5 000,00
Médailleurs militaires	2 000,00
Transporteurs en compensation des pertes de ressources	1 400 000,00

JE METS LA QUESTION. AUX VOIX .

ADOpte A L'UNANIMITE .



Pour le Préfet et par délégation

Le Directeur des Finances
et des Activités Locales

Signé : **Martin Claude ALARCON**

Il est certifié conforme

le 02/02/2023

2 FEV. 2023

Le Chef de bureau d'Alarcon



Le SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le budget primitif de l'année 1982. Il s'élève en opérations réelles en recettes et en dépenses à la somme de : 393 736 162,70 frs. Les opérations indirectes s'élevaient à : **167 222 379,10 Frs.**

La répartition des recettes et des dépenses par chapitre est la suivante:

<u>I - INVESTISSEMENT</u>	<u>RECETTES</u>	<u>DEPENSES</u>
Chap. 900 - Hôtel de ville et bâtiments administratifs	1 400 000,00	12 565 242,70
Chap. 901 - Voirie	12 364 000,00	30 644 000,00
Chap. 902 - Réseaux	38 500 000,00	54 000 000,00
Chap. 903 - Equipements scolaires et culturels	680 000,00	21 916 800,00
Chap. 904 - Equipements sanitaires et sociaux	-	2 895 000,00
Chap. 906 - Services industriels et commerciaux	120 000,00	871 000,00
Chap. 908 - Urbanisme et habitation	900 000,00	3 710 000,00
Chap. 914 - Programme pour les autres tiers	-	5 742 000,00
Chap. 925 - Mouvements financiers	4 842 698,00	23 419 997,00
Chap. 927 - Financement complémentaire de la section d'investissement	<u>75 567 344,70</u>	<u>155 764 039,70</u>
	134 374 042,70	
Chap. 925 Art. 115 - Prélèvement sur recettes de fonctionnement pour couvrir le déficit de la section d'investissement	<u>21 389 997,00</u>	<u>155 764 039,70</u>
	155 764 039,70	
 <u>II - FONCTIONNEMENT</u>		
Chap. 930 - Mouvements financiers	190 000,00	34 219 044,00
Chap. 931 - Personnel permanent	3 531 000,00	41 758 450,00
Chap. 932 - Ensembles mobiliers et immobiliers	3 005 000,00	10 524 785,00
Chap. 934 - Administration générale	2 391 020,00	38 747 600,00
Chap. 936 - Voirie	3 538 520,00	47 157 085,00
Chap. 940 - Relations publiques	277 040,00	1 348 292,31
Chap. 942 - Sécurité et police	3 060,00	1 038 844,00
Chap. 943 - Enseignement	1 000,00	12 805 000,00
Chap. 944 - Oeuvres sociales et scolaires	8 411 500,00	16 738 600,00
Chap. 945 - Sports et BEaux-Arts	150 020,00	5 690 133,00
Chap. 951 - Services sociaux sans comptabilité distincte	61 040,00	2 450 181,00
Chap. 953 - Hygiène et protection sanitaire	15 000,00	1 000,00
Chap. 955 - Aide sociale	-	21 179 900,00
Chap. 965 - Domaine productif des revenus	1 404 500,00	-
Chap. 967 - Services ind. et comm. sans comptabilité distincte	4 470 020,00	959 200,00
Chap. 970 - Charges et produits non affectés	81 278 000,00	3 354 008,69
Chap. 971 - Service fiscal	1 152 000,00	
Chap. 972 - Service fiscal	77 825 000,00	
Chap. 977 - Impôts complémentaires	<u>71 658 400,00</u>	
	259 362 120,00	<u>237 972 123,00</u>
	<u>237 972 123,00</u>	

 Soit un excédent de 21 389 997,00 qui a servi à couvrir le déficit de la section d'investissement.

Je mets la question aux voix .

BUDGET PRIMITIF 1982 - INVESTISSEMENT

CHAPITRE 902 - RESEAUX

RECETTES

DEPENSES

1051-112 - FIDOM CD 60 partie basse	660 000,00	233-95 - Couverture de caniveaux	600 000,00
1051-119 - FIDOM pr voies et réseaux - Zac Bellepierre/Moufia	400 000,00	233-96 - CD 60 partie basse	3 200 000,00
1051-120 - Subv. M.I. pr assainissement - tranche 82	840 000,00	213 - Voies et réseaux (Zac Bellepierre/ Moufia)	2 000 000,00
1051-08 - CROAMR Point Noir - Assainissement rural	1 000 000,00	233-20 - Assainissement tranche 82	4 200 000,00
1051-11 - " - " - Electrification rurale	4 000 000,00	233-97 - Assainissement rural Point Noir	1 000 000,00
1051-121 - Subv. DDA pr électrification des Hauts	1 275 000,00	233-23 - Electrification rurale (voir complém. 914/237)	2 000 000,00
1051-12 - CROAMR pr électrification des Hauts	225 000,00	233-78 - Electrification des Hauts	1 500 000,00
1051-122 - FIDOM pr AEP 82	1 600 000,00	233-98 - AEP 1982 (Voir compl. 914/237)	5 500 000,00
1051-123 - FIDOM pr aménagement des Hauts AEP	600 000,00	233-76 - Aménagement des Hauts AEP	2 000 000,00
1051-13 - CROAMR - " - "	1 400 000,00		
1051-124 - M. Environnement pr endig. Dutor	8 800 000,00		
1051-125 - FIDOM pr - " - "	1 760 000,00		
1053-15 - Conseil Général pr - " - "	1 760 000,00	233-45 - Endiguement 2 ^{ème} tranche	32 000 000,00
1051-127 - FAU pr - " - "	12 902 000,00		
1050-04 - SEDRE pr ZAC Providence	1 498 000,00		
	<u>38 720 000,00</u>		<u>54 900 000,00</u>

CHAP. 903 - EQUIP

SCOLAIRE & CULTUREL

214 - Acquisition matériel et mobilier	141 800,00
232-02 - Grosses réparations aux bât. scolaires et sportifs	4 440 000,00
232-110 - Aménagement terrains sport et loisirs	1 385 000,00
232-83 - Aénagement Colomie Trois-Bassins	750 000,00
232-149 - 2 ^{ème} classes Bretagne Grand Canal	400 000,00
232-150 - A émag. abords complexe Gamp-Fleuri	1 000 000,00
232-119 - Aménagement cantines - "	300 000,00
232-123 - Mise en conformité bât. scolaires (2 ^{ème} tr.)	1 000 000,00
232-121 - Aménagements diverses écoles (81)	650 000,00
232-143 - 3 classes maternelles Brulé	150 000,00
232-151 - Piste cyclable	1 050 000,00
232-143 - Aménagement des écoles (ext. et intérieur)	1 000 000,00
232-142 - A émag. G.âteau Morange	500 000,00
132 - Frais études (Chapelle Moufia)	100 000,00
232-152 - Automatisation Stade de l'Est	300 000,00
232-153 - Milite Foot Doménjod	300 000,00

.....

CHAPITRE 903 (suite)

RECETTES

1051-128 - Subv. pr bibliothèque Montagne 16ème	30 000,00
1051-130 - Leunesse et Sport CASE Moufia	300 000,00
1051-134 - " " pr plateau polyvalent	150 000,00
1052-01 - Subvention Région pour Moufia	200 000,00
	<u>680 000,00</u>

DEPENSES

232-154 - Bibliothèque Montagne 16ème	100 000,00
232-155 - Hangar polyvalent	2 500 000,00
232-156 - Piscine Montagne	450 000,00
232-157 - CASE Moufia	400 000,00
232-158 - Plateaux polyvalents	1 500 000,00
232-159 - Plateaux verts Moufia	200 000,00
232-160 - Aménagement Court de tennis	1 200 000,00
235-15 - Eclairage terrain Matl du Gaudron, Ch. Fleuri & divers	1 300 000,00
	<u>21 916 900,00</u>

CHAP. 904 - EQUIPEMENTS SAN. ET SOCIAUX

232-79 - Centre Municipal Moufia (agrandissement)	75 000,00
232-161 - Amélioration Habitat opération anti-bidonvilles	2 000 000,00
214 - Acquisition matériel et mobilier	150 000,00
215 - Acquisition de véhicules	170 000,00
232-144 - Aménagement cimetière	500 000,00
	<u>2 895 000,00</u>

CHAPITRE 906 - SCES IND. ET COMMERCIAUX

214 - Acquisition matériel et mobilier	131 000,00
232-165 - Système filtrage E.U. abattoir	50 000,00
232-162 - Réfection climatisation chambre froide	240 000,00
232-163 - Box marché Montagne	50 000,00
232-164 - Modernisation chaîne abattage bovins	400 000,00
	<u>871 000,00</u>
1051-135 - M.I. chaîne abattage bovins	<u>120 000,00</u>
	<u>120 000,00</u>

CHAPITRE 908 - URBANISME ET HABITATION

132 - Frais d'études	710 000,00
210 - Acquisition terrains P.A.F.	2 000 000,00
	<u>3 710 000,00</u>
1051-129 - Subv. M. Environn. pr acquisition terrains	<u>900 000,00</u>
	<u>900 000,00</u>

BUDGET PRIMITIF 1982 - INVESTISSEMENT

RECETTES

DEPENSES

CHAP. 914 - PROGRAMMES POUR LES AUTRES TIERS

237 - Travaux divers pr. compte de tiers (électricité)	2 000 000,00
(Eau)	2 500 000,00
130 - Part. au déficit ZAC	
Ste-Clothilde	300 000,00
Patates à Durand	440 000,00
Bellevue	502 000,00
	<u>5 742 000,00</u>

CHAP. 925 - MOUVEMENTS FINANCIERS

16 - Remboursement dette en capital	21 389 997,00
27 - Loyers d'avance, décrets pr gaz, eau, électricité	30 000,00
25 - Avance à la SEDRE	2 000 000,00
ZAC Moufia	1 000 000
ZAC Bellevue	1 000 000
	<u>23 419 997,00</u>

CHAP. 927 - FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1420 - Plafond légal de densité	400 000,00
1421 - Fonds compensation I.V.A.	6 500 000,00
1422 - Produit amende de police	120 000,00
1423 - Taxe locale d'équipement	300 000,00
25 - Récupération I.V.A.	56 344,70
16 - Emprunt globalisé	67 971 000,00
	<u>75 347 344,70</u>

1380 - Amortissement subvention d'équipement	
1381 - Frais d'émission d'emprunts	
1382 - Amortissement frais d'études	
25 - Récupération de créances	1 000 000
ZAC Bellevue	1 000 000
ZAC Moufia	<u>1 000 000</u>

BUDGET PRIMITIF 1982 - INVESTISSEMENT

RECAPITULATION

<u>LIBELLES</u>	<u>RECETTES</u>	<u>DEPENSES</u>
900 - Bâtiments administratifs	1 400 000,00	12 565 242,70
901 - Voirie	12 364 000,00	30 644 000,00
902 - Réseaux	38 720 000,00	54 000 000,00
903 - Equipements sportifs et culturels	680 000,00	21 916 800,00
904 - Equipements sanitaires et sociaux	-	2 895 000,00
906 - Services industriels et commerciaux	120 000,00	871 000,00
908 - Urbanisme et habitation	900 000,00	3 710 000,00
914 - Programme pour les autres tiers	-	5 742 000,00
925 - Mouvements financiers	4 842 698,00	23 419 997,00
927 - Financement complémentaire de la section d'investissement	75 347 344,70	
	134 374 042,70	155 764 039,70

DEFICIT : 21 389 997,00

BUDGET PRIMITIF 1982 - FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 930 - SCE FINANCIER

RECETTES

722 - Intérêts récupérés	
708 - Services payés du personnel	
7330 - Recouvrement s/FNCAF	
7331 - Recouvrement prestations s/ S.S. et CHRAQL	
7332 - Recouvrement s/ traitement	
782 - Travaux en régie	
799 - Produits exceptionnels	

DEPENSES

190 000,00	671 - Intérêts de la dette	34 152 711,00
	672 - Frais divers sur emprunts	45 000,00
	831 - Prélèvement sur recettes extraordinaires	
190 000,00	6811 - Amortissement frais d'emprunts	<u>21 333,00</u>
		34 219 044,00
<u>CHAP. 931 - PERSONNEL PERMANENT</u>		
900 000,00	602 - Habillage	23 000,00
900 000,00		
30 000,00	610 - Rémunération du personnel	31 130 200,00
280 000,00	615 - Rémunérations diverses	1 350 000,00
1 420 000,00	618 - Charges sociales	9 091 000,00
1 000,00	6441 - Honoraires médicaux	17 250,00
	6436 - Frais de cours et stage	65 000,00
	661 - Frais de transport du personnel	80 000,00
	6611 - Frais déplacement du personnel	2 000,00
3 531 000,00		<u>41 758 450,00</u>

CHAP. 932 - ENS. MOB. ET IMMOBILIERS

5 000,00	600 - Produits pharmaceutiques	2 500,00
3 000 000,00	602 - Habillage	328 750,00
	605 - Produit d'entretien ménager	277 620,00
	609 - Fournitures diverses	3 180 915,00
	634 - Consommation eau-électricité	4 020 000,00
	621 - Impôts taxes foncières	180 000,00
	623 - Impôts sur véhicules	60 000,00
	624 - Droits d'enregistrement	1 000,00
	6312 - Entretien bâtiments à l'entreprise	20 000,00
	630 - Charges sociales	1 156 000,00
	6315 - Entr. mat. transport (visite techn. des véhicules)	3 000,00
	638 - Assurances	850 000,00
	6314 - Entr. mat. et mobilier à l'entreprise	445 000,00
3 005 000,00		<u>10 524 785,00</u>

BUDGET PRIMITIF 1982 - FONCTIONNEMENT

CHAP. 934 - ADMINISTRATION GENERALE

RECETTES

7331 - Remboursements divers
 7332 - Recouvrements s/traitement, ts
 73396 - Remb. frais d'administration générale
 782 - Travaux en régie
 799 - Produits exceptionnels

20,00
 200 000,00
 10 000,00
 2 180 000,00
 1 000,00

DEPENSES

600 - Produits pharmaceutiques
 602 - Habillement
 608 - Fournitures de bureau
 609 - Fournitures diverses
 633 - Acquisition petit matériel
 605 - Cotisations municipales
 615 - Rémunérations diverses
 611 - Rémunération personnel
 618 - Charges sociales
 665 - Frais d'expertise
 663 - Documentation
 664 - Frais de P. & T
 638 - Assurance responsabilité civile
 666 - Indemnité Maire et Adjointes
 666-1 - Indemnité Adjointes Spéciaux
 6620 - Frais d'impression
 6621 - Frais de reliure
 6629 - Autres prestations de service
 667 - Frais de mission Maire et Conseillers

44 250,00
 4 000,00
 506 650,00
 52 700,00
 35 000,00
 6 000,00
 561 000,00
 25 449 000,00
 9 644 000,00
 20 000,00
 40 000,00
 650 000,00
 350 000,00
 613 500,00
 436 500,00
 270 000,00
 25 000,00
 10 000,00
 30 000,00
 38 747 600,00

2 391 020,00

CHAPITRE 936 - VOIRIE

7007 - Vente de matière
 799 - Produits exceptionnels
 782 - Travaux en régie
 7332 - Recouvrement sur traitement
 73396 - Remboursements divers
 7050 - Enlèvement des ordures ménagères

5 000,00
 1 000,00
 3 500 000,00
 20 000,00
 20,00
 12 500,00

5 500,00
 3 000,00
 41 000,00
 2 600 000,00
 1 700 000,00
 2 400 000,00
 30 000,00
 27 476 400,00
 9 583 600,00
 18 750,00
 540 000,00
 720 000,00
 2 000 000,00
 38 835,00

3 538 520,00

47 157 085,00

BUDGET PRIMITIF 1982 - FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 910 - RELATIONS PUBLIQUES

<u>RECETTES</u>		<u>DEPENSES</u>	
7269 - Subv. C. Général pr charges spéciales du Chef-Lieu	45 000,00	6405 - Cotisations municipales (CFPC)	501 292,31
7269-2 - " " pr Jardin de l'Etat	231 000,00	657 - Subventions:	627 000,00
73701 - Part. Etat pr Etat-Civil	20,00	Comité des Fêtes	400 000
73702 - Part. Etat pr Elections	20,00	Association des Maires	32 000
799 - Produits exceptionnels	1 000,00	S.I.S.D.	50 000
		Divers	40 000
		Cinéma-thèque	25 000
		Ass. Rhin & Danube	5 000
		Croix Rouge	50 000
		Ass. Frédéric Levassieur	25 000
		660 - Fêtes et cérémonies	120 000,00
	<u>277 040,00</u>		
			<u>1 348 292,31</u>

BUDGET PRIMITIF 1982 - FONCTIONNEMENT

RECETTES

DEPENSES

CHAPITRE 942 - SECURITE ET POLICE

7009 - Mise à disposition d'ambulance	3 000,00	600 - Produits pharmaceutiques	8 000,00
7332 - Recouvrement frais de personnel	20,00	602 - Habillement	200 000,00
708 - Services payés du personnel	20,00	601 - Alimentation	130 000,00
799 - Produits exceptionnels	20,00	605 - Produits d'entretien	4 000,00
		609 - Fournitures diverses	150 000,00
		615 - Vacances horaires	140 000,00
		6405 - Contingent incendie	334 344,00
		657 - Subventions:	8 000,00
		Prévention Routière	2 000,00
		Amicale Pompiers	6 000,00
		631 - Réparation à l'entreprise	30 000,00
		633 - Acquisition petit matériel	25 000,00
		6620 - Frais d'impression	6 000,00
		665 - Frais d'expertise	1 500,00
		663 - Documentation	2 000,00
	<u>3 060,00</u>		<u>1 038 844,00</u>

CHAPITRE 943 - ENSEIGNEMENT

7332 - Recouvrement sur traitement	1 000,00	600 - Produits pharmaceutiques	10 000,00
		607 - Fournitures scolaires (Caisse des Ecoles)	35 000,00
		615 - Indemnités de logement	1 300 000,00
		611 - Rémunération du personnel	8 050 000,00
		618 - Charges sociales	3 250 000,00
		657 - Subventions:	160 000,00
		Reydefflet	80 000,00
		Raoul Hoareau	80 000,00
	<u>1 000,00</u>		<u>12 805 000,00</u>

BUDGET PRIMITIF 1982 - FONCTIONNEMENT

CHAP. 944 - OEUVRES SOC. SCOLAIRES

RECETTES

7232 - Recouvrement sur traitement
 73708-1 - Participation pr ramassage scolaire
 73708 - Partic. pr ramassage scolaire
 7379 - Partic. crèches-garderies pr frais personnel

1 500,00
 10 000,00
 4 100 000,00
 4 300 000,00

8 411 500,00

DEPENSES

610 - Rémunération personnel
 618 - Charges sociales
 6455 - Ramassage scolaire
 657 - Subventions:
 Caisse des écoles
 Conservatoire
 Ecoles privées
 657-1 - Subvention aux cantines

860 000,00
 300 000,00
 4 500 000,00
 1 628 600,00

1 041 600,00
 575 000,00
12 000,00

9 450 000,00
16 738 500,00

CHAP. 945 - SPORTS ET BEAUX-ARTS

7006 - Droits d'entrée
 799 - Produits exceptionnels

150 000,00
 20,00

609 - Fournitures diverses
 657 - Subventions :
 C.R. --- 15 000,00
 O.M.J.L. 5 000 133,00
 Divers 20 000,00
 Club prévention 45 000,00
 6312 - Entretien à l'entreprise

500 000,00
 3 080 133,00

110 000,00
5 690 133,00

CHAP. 951 - SCS SOC. SS CTE DISTINCTE

7009 - Rétribution de services
 716 - Concession dans les cimetières
 7001 - Frais de transport par ambulance
 799 - Produits exceptionnels

20,00
 60 000,00
 1 000,00
 20,00

600 - Produits pharmaceutiques
 611 - Rémunération personnel (ARFETS)
 615 - Rémunérations diverses
 618 - Charges sociales retraités d'avant 1948
 657 - Subventions:
 Assistance aux libérés 2 000,00
 Zoo 150 000,00
 CASPEC 1 276 700,00
 B.H.S. 893 481,00

3 000,00
 45 000,00
 45 000,00
 35 000,00
 2 322 181,00

61 040,00

2 450 181,00

BUDGET PRIMITIF 1982 - FONCTIONNEMENT

CHAP. 953 - HYGIENE & SECURITE

RECETTES

7394 - Recouvrement participations et prestations

15 000,00

15 000,00

DEPENSES

657 - Subvention (défense contre l'alcoolisme)

1 000,00

1 000,00

CHAP. 955 - AIDE SOCIALE

6401 - Contingent aide sociale

18 000 000,00

657 - Subventions:

3 179 900,00

Foyer Populaire St-Jacques

4 000

Ass. Tribunal pr enfants

4 000

A.P.E.I.R.

3 000

B.A.S.

1 650 000

Anciens Combattants

2 000

Sté Ouvrière

2 000

Amis des Polios

5 000

G.I.H.P.

92 000

Aveugles de la Réunion

5 000

A.P.E.D.A.R.

5 000

A.D.A.P.E.I.

5 000

Médailles militaires

2 000

Transporteurs en compensation des pertes de ressources

1 400 000

21 179 900,00

CHAP. 965 - DOMAINE PRODUCTIF DES REVENUS

7140 - Location de terrains nus

230 000,00

7142 - Location de bâtiments

400 000,00

715 - Droite de voirie

100 000,00

714 - Produit à canne à sucre

10 000,00

719 - Autres produits domaniaux

40 000,00

7122 - Droit stationnement taxis

2 000,00

7153 - Redevance s/app. distrib. essence

11 500,00

7155 - Droits fourrière

10 000,00

799 - Produits exceptionnels

1 000,00

7150 - Stationnement payant (paramètre)

600 000,00

1 404 500,00

RECETTES

DEPENSES

CHAP. 967 - SGE A CARACTERE AGRICOLE IND. ET COMMERCIAL

701 -	
701 -	Redevance abattoir
702 -	Abattage et droit de visite
7006 -	Chambres froides
7151 -	Recette des marchés
7335 -	Redevance assainissement
7332 -	Recouvrement sur traitement
799 -	Produits exceptionnels
	20,00
	<u>4 470 020,00</u>

600 -	Produits pharmaceutiques	1 500,00
611 -	Rémunération personnel	360 000,00
618 -	Charges sociales	119 000,00
611-0 -	Rémunération personnel	360 000,00
618-0 -	Charges sociales	118 700,00
		<u>959 200,00</u>

CHAP. 970 - CHARGES ET PRODUITS NON AFFECTES

829 -	Mandats annulés ou atteints par la déchéance	1 000,00
7379 -	Participation pour parking	200 000,00
73792 -	Participation pour alimentation en eau	2 000,00
7587 -	Produit du casino	750 000,00
7335 -	Surtaxe eau	5 000 000,00
740 -	D.G.F. - Dotation forfaitaire	27 709 905,00
741 -	D.G.F. - Dotation pénéquation	40 324 784,00
742 -	D.G.F. - Concours particuliers	5 500 000,00
748 -	D.G.F. - Régul. au titre de 1981	1 640 311,00
746 -	Attribution taxe spectacle	150 000,00
		<u>81 278 000,00</u>

629 -	Impôts s/ prêts CAECL	1 000,00
669 -	Dépenses imprévues	361 643,69
8280 -	Titres annulés	100 000,00
8285 -	Admission en non valeur	10 000,00
6580 -	Versement BAS taxe spectacles	50 000,00
6810 -	Dotation à l'amortissement	2 161 758,00
6812 -	Dotation à l'amortissement	659 607,00
		<u>3 354 008,69</u>

CHAP. 971 - IMPOTS OBLIGATOIRES A TAUX FIXE

750 -	Attribution sur permis de chasse	2 000,00
751 -	Taxe additionnelle aux droits de mutation	1 150 000,00
		<u>1 152 000,00</u>

752 - Licences des débits de boisson
 756 - Octroi de mer

CHAP. 972 - IMPOTS A TAUX VARIABLE

200 000,00
 77 625 000,00

 77 825 000,00

CHAP. 977 - IMPOTS COMPLEMENTAIRES

755 - Taxe sur électricité
 777 - Contributions directes:
 Impôts locaux
 Taxe sur ordures ménagères
 779 - Subvention fiscale

2 200 000,00
 57 458 400,00
 5 000 000,00
 7 000 000,00

 71 658 400,00

BUDGET PRIMITIF 1982 - FONCTIONNEMENT

RECAPITULATION

LIBELLE	RECETTES	DEPENSES
930 - Service financier	190 000,00	34 219 044,00
931 - Personnel permanent	3 531 000,00	41 758 450,00
932 - Ensembles mobiliers et immobiliers	3 005 000,00	10 524 785,00
934 - Administration générale	2 391 020,00	38 747 600,00
936 - Voirie	3 538 520,00	47 157 085,00
940 - Relations publiques	277 040,00	1 348 292,31
942 - Sécurité et police	3 060,00	1 038 844,00
943 - Enseignement	1 000,00	12 805 000,00
944 - Oeuvres sociales scolaires	8 411 500,00	16 738 600,00
945 - Sports et Beaux-Arts	150 020,00	5 690 133,00
951 - Services sociaux sans comptabilité distincte	61 040,00	2 450 181,00
953 - Hygiène et sécurité	15 000,00	1 000,00
955 - Aide sociale	-	21 179 000,00
965 - Domaine productif des revenus	1 404 500,00	-
967 - Services à caractère agricole, industriel et commercial	4 470 020,00	959 200,00
970 - Charges et produits non affectés	81 278 000,00	3 354 008,69
971 - Impôts obligatoires à taux fixe	1 152 000,00	-
972 - Impôts obligatoires à taux variable	77 825 000,00	-
977 - Impôts complémentaires	71 658 400,00	-
	259 362 120,00	237 972 123,00

EXCEDENT : 21 389 997,00

Le MAIRE - Dans le budget qui vous est présenté, vous constatez un déficit de la section d'investissement et un excédent de la section de fonctionnement qui sert à combler le déficit de la section d'investissement.

Nous passons maintenant à l'avis des commissions dont lecture sera faite par Monsieur Marcel HOARAU qui est Président de la Commission des Finances.

1) BUDGET PRIMITIF 1982

1°/ Les grandes orientations

La Municipalité avait donné comme objectif à la Commission de finances et aux services de privilégier :

- l'amélioration de l'environnement dans les quartiers
- la desserte rapprochée des habitations.

Les conséquences de ces orientations impliquaient donc que :

- d'une part, soient favorisés les petits investissements des secteurs ;
- d'autre part, soit amélioré le fonctionnement de certains services tant en ce qui concerne le personnel que le matériel ou le suivi des actions.

Malgré le caractère fragmentaire des arbitrages que la Commission a été amenée à proposer, article par article, ses membres ont essayé, dans toute la mesure du possible de ne pas s'éloigner de ces objectifs. A cet égard, certains ont souhaité que la définition des priorités dans la préparation dans les budgets fasse l'objet d'une discussion en conseil municipal préalablement à la réunion des commissions.

2°/ La section de fonctionnement

Les demandes exprimées par les services ou adjoints délégués faisaient apparaître, en ce qui concerne le fonctionnement, la nécessité d'augmenter les recettes ou de diminuer les dépenses d'environ 21 millions de francs, afin de pouvoir dégager un excédent comptable minimum de 21 389 000,00 F destiné à autofinancer la section d'investissement à hauteur du montant des annuités en capital.

A) LES RECETTES

Le caractère contraignant de l'évolution pressentie des dépenses a imposé aux commissions de prendre en compte, dès le B.P., la totalité des recettes escomptées au cours de l'année 1982.

Le B.S. 1982 peut donc d'ores et déjà être considéré comme marginal et il ne faut pas compter sur des réajustements en cours d'année.

* La Dotation Globale de Fonctionnement (D. G. F.)

Son évolution relativement favorable ces dernières années ne doit pas faire illusion. En effet, les directives nationales en la matière et le vote du Parlement affèrent font apparaître une crois-

.....

sance de cette recette fondamentale de 15,2 % pour 1982 + une régularisation de l'année 1981 dont le taux a été évalué à 2,3 %.

* L'octroi de mer

Les perspectives en la matière sont assez médiocres et les commissions ont pensé qu'il n'était pas raisonnable de prévoir une évolution de cette recette supérieure à 15 %.

* Les impôts directs locaux

L'hypothèse de travail a été de maintenir à son niveau antérieur la pression fiscale des Dionysiens, en ne tenant compte, à base imposable égale, que de l'évolution prévisible du dérapage monétaire qui est estimé à 14,5 % pour l'année 1981. Une augmentation globale des bases entre 1981 et 1980 de 5,6 % a été constatée. Afin de ne pas aggraver trop rapidement les charges des contribuables, les commissions proposent de ne prendre cette augmentation en compte que pour 5,4 %.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères, quant à elle, a été évaluée conformément aux prévisions faites antérieurement pour suivre le calendrier d'équilibrage des charges et des recettes de ce service, dont le terme est prévu pour les années 1984/85.

Il est bon, par ailleurs, de préciser qu'à la suite de la réforme de la fiscalité locale intervenue en 1980, une 2e délibération du conseil municipal devra être prise AVANT LE 1er MARS 1982, afin de répartir entre les 4 taxes traditionnelles le produit des impôts directs. Un rapport complet à ce sujet sera fait en temps opportun.

Enfin, il peut paraître bon de signaler que, grâce aux évolutions relativement modestes qui vous sont proposées, les taux d'imposition pratiqués à Saint-Denis restent inférieurs à la moyenne départementale.

* Les autres recettes

Les travaux d'investissement en régie ont été pris en compte en 1982 avec une progression située, selon les chapitres, entre 12 et 15 %, afin de tenir compte du souhait de voir s'améliorer le fonctionnement et l'entretien en général, moyennant une réduction relative de la masse en travaux d'investissement réalisés par les services.

Les surtaxes eau et assainissement sont revalorisées de façon un peu plus sensibles, afin que soit bien affirmée la nécessité de ne pas gaspiller l'eau, dont le coût de revient pour les collectivités est relativement élevé. Par ailleurs, la surtaxe électricité passera de 7 à 8 %.

Enfin, une nouvelle recette apparaît dans ce budget qui concerne le reversement important des crèches & garderies destiné à compenser la prise en compte par le budget communal des salaires des employés concernés.

B) LES DEPENSES

* Les dépenses de personnel

Le personnel constitue évidemment la majeure partie des sommes concernées. Les hypothèses d'évolution proposés par les commissions sont les suivantes :

./...

- En ce qui concerne le personnel titulaire, la variation unitaire des salaires devrait se situer autour de 14 %. Les promotions normales devraient correspondre à 2 % de la masse salariale tandis qu'un crédit de 2,7 % serait réservé aux recrutements.

- En ce qui concerne les journaliers, la variation unitaire des salaires pourrait se situer autour de 18 % tandis qu'un crédit de 4 % de la masse serait réservé aux promotions.

Le nombre d'employés journaliers devrait rester stable au cours de l'année 1982.

* Les autres dépenses

Le contingent d'aide sociale pourrait connaître une progression modérée (14,6 %) dans la mesure où la commune bénéficie actuellement d'un certain nombre de mesures d'assainissement de fichiers entreprises depuis plusieurs années. A cet égard, les commissions suggèrent qu'un délai soit donné à l'ensemble des bénéficiaires pour reconstituer la totalité de leur dossier, au terme duquel un nouveau progrès pourrait de ce fait être enregistré dans la bonne adéquation des prestations et des ressources.

La subvention attribuée aux cantines évoluerait de 14,5 % tandis que la plupart des autres subventions connaîtraient une progression située entre 10 et 16 %, sauf l'O.M.S. pour lequel un rattrapage était à l'évidence nécessaire. A cet égard, la somme figurant au chapitre 945-657 et relative à l'O.M.T.L. doit être répartie de la façon suivante :

. O.M.J.:	2 171 133,00 F
. O.M.S.:	750 000,00 F
. 3e Age	: 350 000,00 F
. Classes de mer	: 500 000,00 F
. Centres aérés	: 1 108 000,00 F
; Mail du Chaudron	: 121 000,00 F

La prise en compte du personnel des crèches & garderies, signalée plus haut, se traduit bien évidemment par des dépenses complémentaires partiellement compensées par un reversement du Comité de Gestion.

Les commissions ont pensé ne pas pouvoir retenir pour 1982 le système de collecte hermétique mécanisée des ordures ménagères qui avait été proposé, dans les conditions financières du moment. De même, le problème de la pérennité du service de l'imprimerie municipale reste partiellement posé.

3°/ La section d'investissement

A) LES RECETTES

Outre les subventions traditionnelles attachées à un certain nombre d'investissements, et en attendant la création d'une hypothétique dotation globale à l'équipement, le recours à l'emprunt a été prévu pour un montant de 68 millions avec la C.D.C., soit une progression d'environ 10% par rapport à l'année précédente.

Il faut signaler, à cet égard, que la baisse des taux d'endettement prévue à partir de 1982, se confirme puisque la totalité des annuités qui représentait en 1981 22,4 % des recettes ordinaires, passera à 21,4 % en 1982.

Par ailleurs, l'incertitude demeure quant aux recettes à prendre en compte au titre du fonds de compensation de la T.V.A.. C'est donc une attitude prudente qui a prévalu en la matière.

B) LES DEPENSES

Conformément au vœu de la municipalité ont été privilégiés un certain nombre d'investissements de proximité. C'est ainsi, par exemple, qu'en matière d'alimentation en eau et électricité, des sommes nouvelles importantes ont été inscrites (4 500 000,00 F).

De la même façon, 2 millions ont été inscrits en plus des programmes traditionnels, uniquement pour l'amélioration de l'habitat.

Les crédits d'amélioration de voirie urbaine et rurale ont été abondés de plusieurs millions tandis que 3 500 000,00 F de dépenses complémentaires ont été inscrits uniquement pour assurer la résorption des points noirs, d'évacuation des eaux usées et pluviales, etc... L'amélioration des abords des bâtiments publics et les travaux complémentaires dans les bâtiments existants, notamment les écoles, font l'objet d'inscriptions substantielles.

Un certain nombre de petits espaces verts ou places publiques devraient voir le jour tandis que plusieurs équipements polyvalents (hangars et plateaux sportifs) seront implantés dans différents quartiers de la commune.

Avec le décalage nécessaire pour percevoir les effets de ces différentes mesures et si tout se passe comme il est possible de prévoir actuellement, un ensemble important d'améliorations devrait être perceptible quant à la qualité de l'environnement des Dionysiens au cours de l'année 1982.

*
*
*

L'ensemble des dépenses et recettes des deux sections confondues représente une somme de 393 millions de francs, ce qui peut paraître une progression exceptionnelle, si on le compare aux chiffres du B.P. 81 (283 millions). Cette approche n'est toutefois pas satisfaisante dans la mesure où la démarche suivie pour l'année 1982 n'est pas comparable à celle qui avait prévalu en 1981. En effet, dans le cas d'une amélioration généralisée de la prévision, un certain nombre de dépenses et de recettes qui étaient traditionnellement prises au B.S. le sont maintenant dès le B.P.. C'est ainsi, par exemple, qu'en fonctionnement, les prévisions des recettes et dépenses qui s'établissaient à 210 millions au B.P. 81 ont été portées à 222 millions au B.S. 82, ce qui représente au B.P. 82 une progression de 16,6 % seulement.

De la même façon, et plus encore, les dépenses d'investissement prévues au B.P. 81 qui portaient sur un montant de 72 millions s'élevaient à 252 millions au B.S. tandis qu'au B.P. 82, elles figurent pour un montant de 134 millions.

./...

Les comparaisons en matière d'investissement ne peuvent être valablement faites que de comptes administratifs à comptes administratifs.

Le budget, qui vous est proposé, avait donc à résoudre le difficile problème d'une évolution modérée des recettes confrontée à une demande importante de dépenses.

Les arbitrages qui vous sont proposés privilégient systématiquement l'amélioration du fonctionnement et la qualité des aménagements de proximité au détriment, il est vrai, de grandes opérations qu'il eut été concevable d'engager en 1982.

Si chacun, qu'il soit élu ou membre du personnel communal, veut bien en tirer les conséquences au niveau de son action quotidienne, il n'est pas exclu de penser qu'une nouvelle étape puisse être franchie dans la poursuite de la recherche d'un bon équilibre entre les souhaits de la population dionysienne et les prestations qui lui sont apportées.

x
x

Le MAIRE - Je voudrais insister sur le fait que des directives avaient été données au départ au Secrétaire Général de Mairie pour que l'orientation de ce budget soit différente des orientations des budgets précédents.

Anciennement, nous avons de gros investissements à accomplir et cela a été fait; pour 1982, nous avons voulu privilégier les investissements de proximité.

Dans ce rapport il est question de "l'amélioration de l'environnement dans les quartiers". Il s'agit en gros des trottoirs, de l'eau, de l'électricité, de l'habitat social, de la voirie etc... De même, "la desserte rapprochée des habitations" signifie la voirie rurale, l'eau, l'électricité, les branchements, etc...

Il nous reste encore certains quartiers où l'eau existe mais où les habitants n'ont pas de branchement etc... Nous devons donc faire en sorte qu'ils puissent obtenir un branchement par nos soins.

Il en est de même des voies rurales pour lesquelles nous faisons un gros effort.

Cette nouvelle directive avait été exprimée dans un document qui n'est pas en votre possession et qui concernait :

- l'eau
- l'électrification
- la voirie rurale et urbaine
- l'habitat social
- les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales
- l'aménagement des écoles, des abords d'équipements, des bâtiments communaux, des équipements sportifs et de loisirs, et des espaces verts.

Certains parmi vous ont souhaité que la définition des priorités dans la préparation des budgets fasse l'objet d'une discussion au Conseil Municipal préalable-ment à la réunion des commissions. Je dois rassurer ceux qui se sont inquiétés de cette affaire. Cette discussion a eu lieu mais à un échelon plus restreint c'est-à-dire entre le 1er Adjoint, le 2ème Adjoint, moi-même et les services communaux représentés par le Secrétaire Général de Mairie et le Directeur des Services Techniques, ce qui a donné lieu à l'élaboration de ce document. Je ne suis donc pas opposé à ce que cela fasse l'objet d'une discussion générale au sein du Conseil Municipal.

.../...

Le MAIRE - Vous avez aussi remarqué que notre façon de procéder concernant la constitution de ce budget a été un peu différente dans ce sens que dès le départ, nous avons pris en compte tout ce qui est censé nous revenir pour l'année 1982. Il est évident qu'il y aura quelques réajustements à faire. Nous espérons et nous souhaitons en obtenir plus mais cela peut être aussi moins élevé, si nos prévisions ont été évaluées d'une façon trop forte. Si on vous dit qu'on ne peut pas comparer ce budget aux autres budgets parce qu'il apparaît plus important, c'est qu'en fait et dans une mesure assez importante il cumule à la fois le budget primitif 1982 et le budget supplémentaire 1982.

On ne pourra comparer que les comptes administratifs de 1982 par rapport aux comptes administratifs de 1981 pour être au plus près de la vérité et non pas comparer les deux budgets primitifs qui n'ont pas les mêmes structures.

En ce qui concerne les impôts directs locaux, il s'agit de suivre l'évolution possible du dérapage monétaire, c'est-à-dire suivre l'inflation, autrement nos recettes seraient en-dessous par rapport à l'année précédente, ce qui serait impensable. En effet, une Commune ne peut diminuer ses recettes sauf dans des conditions bien particulières où la richesse de la Commune serait importante, ce qui n'est pas le cas. On ajoute qu'il y a eu une augmentation globale en 1981 de 5,6 %. Je voudrais à ce sujet que Monsieur DUPONT vous fournisse des précisions plus techniques.

M. DUPONT - Pour être clair, il faut séparer deux jugements, l'un portant sur l'imposition individuelle des Dyonisiens et l'autre sur le produit attendu de l'impôt.

- En ce qui concerne le jugement sur l'imposition individuelle des Dyonisiens, il faut prendre en compte une variation de 14,5 % qui correspond à ce qu'on peut ressentir comme dérapage monétaire pour 1982.

- En ce qui concerne l'évolution de la masse imposable, elle est composée de deux éléments : d'une part cette évolution de 14,5 % et d'autre part l'évolution des bases imposables. Vous savez que les impôts locaux sont constitués de quatre taxes locales : la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non bâti, et la taxe professionnelle, et que les bases de celles-ci varient en fonction d'une part de la richesse des personnes imposées au titre de ces taxes et d'autre part au nombre de personnes imposées. Il s'avère qu'en 1981 et en 1980 les bases totales tant au niveau des personnes imposées qu'au niveau de la richesse prise en compte ont évolué de 5,6 %. Il était possible de prendre en compte, à pression fiscale constante, 5,6 %; la Commission, pour des raisons qui vous ont été exposées, n'a préféré prendre que 5,4 %, ce qui est une diminution relativement modeste mais c'est tout de même une diminution si on raisonne en terme de pression fiscale individuelle.

Le MAIRE - Je vous remercie Monsieur DUPONT.

Vous avez vu également que les diverses autres recettes ont été revalorisées et que l'inflation a toujours un effet sur nos coûts.

En ce qui concerne les dépenses de personnel, s'il nous est permis de procéder à des recrutements au niveau du personnel titulaire c'est-à-dire pour du personnel compétent possédant certains diplômes correspondant à nos besoins, vous avez noté qu'il n'y a rien d'inscrit pour les recrutements en personnel journalier; en effet,

.../...

... il est prévu seulement 18 % en ce qui concerne la variation unitaire des salaires c'est-à-dire l'augmentation normale des salaires du fait de l'augmentation du SMIC et 4 % de la masse qui serait réservée aux promotions. Je voudrais donc que vous soyez logique avec vous-même et que, lorsque vous votez ce budget, vous preniez une certaine décision que vous n'allez pas contrecarrer en cours d'année, en sollicitant des recrutements de journaliers. Il est évident que certains cas sociaux doivent être pris en compte mais avec beaucoup de pondération et en toute connaissance de cause.

Vous avez noté également que nous avons eu une diminution du pourcentage de notre endettement par rapport à nos recettes ordinaires et on vous a annoncé que vers 1982-83 cela allait baisser au fur et à mesure que les prêts seront remboursés et que les investissements se poursuivent. Vous avez ici une amorce de cette descente puisque l'on passe de 22,4 % des recettes ordinaires pour 1981 à 21 % en 1982.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, tout ce programme d'investissement de proximité est repris de façon importante, en totalisant l'ensemble de ce programme particulier d'amélioration des conditions de vie, d'amélioration des approches d'habitations etc...; il est fait ici mention d'un total de trente millions de francs, ce qui va dans le sens de cette amélioration. Donc c'est une somme importante puisqu'elle va représenter 25 % des dépenses d'investissement; cela montre bien la volonté de la Municipalité d'améliorer les conditions de vie. Je dois ajouter qu'il a fallu de nombreuses séances de commissions auxquelles certains d'entre vous ont participé et que les arbitrages n'ont pas été faciles. Il a fallu beaucoup négocier durant ces séances, chacun défendant son point de vue et je crois que tous ceux qui sont ici présents sont conscients de ce qu'il s'agit d'un budget sérieux et réaliste. Nous pouvons d'autant plus le penser, maintenant que nous avons une longue expérience de ce budget, ce qui permet de faire des prévisions qui sont de plus en plus justes et le contrôle de nos comptes administratifs montre que nos prévisions concordent avec les réalisations.

A ce propos, je félicite les membres de la Commission des Finances et surtout le personnel municipal dont Monsieur DUPONT et Madame HOARAU qui connaissent très bien leurs affaires, puisque voilà maintenant plus de dix ans qu'ils traitent ces problèmes, et qui sont, bien entendu, compétents en la matière.

Est-ce que quelqu'un a des remarques à faire sur ces considérations générales ?

M. PAYET Aristide - Certaines administrations souffrent beaucoup des augmentations de surtaxe prévues pour économiser l'énergie. Je pense en particulier aux établissements scolaires qui ont des cantines et finalement cette surtaxe est prélevée sur les pensions alimentaires des élèves. Serait-il possible de prévoir des augmentations différentes pour ces administrations ?

Le MAIRE - Je dois d'abord rectifier mon collègue, car le terme "pension alimentaire" pourrait faire croire qu'on prélève sur la nourriture. Or, cette pension dite alimentaire englobe en fait le chauffage, l'eau, l'électricité, etc... Je dois également souligner qu'à propos des cantines c'est d'abord du côté du primaire, c'est donc la municipalité elle-même qui est donc concernée dans cette affaire. Nous ne faisons pas une mesure particulière pour nous et une autre pour les autres.

.../...

En ce qui concerne les collectivités extérieures à la Mairie, celles-ci sont nombreuses. Vous parlez des lycées mais il faut ajouter également les collèges, les C.E.S., l'Armée, les hôpitaux etc... Si nous satisfaisons toutes ces collectivités en même temps, il est certain que nous partons vers un dérapage qui peut être grave. Il ne s'agit donc pas de pensions alimentaires uniquement pour la nourriture comme vous le pensiez, mais, tout simplement, de bourses globalisées pour tout ce qui a rapport au fonctionnement d'un C.E.S. ou d'un lycée.

M. Marcel HOARAU - Il semble, selon les dires de Monsieur PAYET, que toute la consommation d'eau de l'établissement soit uniquement répercutée sur la bourse alors qu'il peut s'agir de l'entretien général, de l'arrosage, etc...

M. Eric BOYER - Le problème est qu'il y a eu des augmentations en cours d'année et cela n'a pas été prévu au budget des différents lycées. Ce n'est pas une demande permanente, il s'agit de savoir en début d'année, quand ils font leur budget, quelles sont les dépenses qu'ils doivent répercuter sur celui-ci.

Le MAIRE - Effectivement, ce problème soulevé est exact. Nous avons une correspondance à ce sujet. Cette affaire avait été décidée en début d'année dans notre budget mais en fait cela a été facturé qu'en fin du semestre. Je crois que c'est le lycée qui n'avait pas prévu de financement contrairement aux autres collectivités.

M. Aristide PAYET - Le second problème est de savoir s'il serait possible de supprimer cette surtaxe pour eux ?

Le MAIRE - C'est difficile à envisager car il faudrait aussi la supprimer pour les autres collectivités.

M. Eric BOYER - Je demande qu'on étudie sérieusement la possibilité d'étalement pour les lycées qui ont des difficultés pour payer dans l'immédiat, et même, éventuellement le report sur l'année suivante.

J'ai une autre petite remarque à faire : je constate que pour les titulaires on a réparti les 4,7 % en 2 % pour les promotions et 2,7 % pour les recrutements. Est-ce qu'on ne pourrait pas aussi répartir les 4 % du personnel journalier ?

Pourquoi, par ailleurs, a-t-on prévu 4,7 % pour les titulaires et seulement 4 % pour les journaliers alors que ceux-ci sont plus nombreux ?

Le MAIRE - Effectivement, mais vous ne posez pas la question en ce qui concerne les 14 % pour les titulaires et les 18 % pour les journaliers. Vous ne découvrez là aucun problème ? Je vais donc vous répondre sur les deux autres points. C'est justement parce que les journaliers sont plus nombreux qu'ils méritent une promotion qui sera plus importante. Si nous restons dans la proportion de 2 % par rapport au nombre de journaliers, la promotion sera faible.

La deuxième réponse, c'est qu'à l'heure actuelle, si nous regardons le problème en face, nous avons trop de journaliers. Je vous signale à cette occasion que nous avons fermé neuf garderies sans qu'aucun agent ne soit licencié, alors que nous étions en droit d'appliquer cette mesure. Tout ce personnel a effectivement été récupéré par la Mairie. Cela a supposé en contrepartie qu'aucun recrutement nouveau ne soit fait. Ce personnel qui était payé par les garderies le fut ensuite en tant que personnel communal. Un transfert de charges a donc eu lieu mais on n'a procédé à aucun recrutement.

.../...

M. Eric BOYER - Oui, mais Monsieur le Maire, vous avez souhaité que ce soit sur le plan de la qualité qu'augmente l'effectif des différents services.

Le MAIRE - C'est-à-dire que si nous avions au niveau des titulaires, tous ceux qui avaient vraiment une qualification, il n'aurait pas été nécessaire de prévoir des recrutements. Ainsi, par exemple à la Réunion, il y a très peu d'adjoints techniques et malgré les concours que nous organisons, nous ne trouvons personne.

M. Eric BOYER - Je suis persuadé que si l'on étudie sur le plan des pourcentages le recrutement au niveau des journaliers et au niveau du personnel qualifié pendant les cinq dernières années, on trouvera davantage de recrutements au niveau du personnel qualifié que du personnel journalier.

Le MAIRE - Non, car vous confondez avec tout ce mouvement de volontaires à l'aide technique qui font des rotations. Il ne s'agit pas de recrutements car ils se remplacent les uns les autres.

M. Eric BOYER - Il y a très peu de VAT qui partent et beaucoup qui restent. Je pensais qu'il était possible d'accroître le pourcentage concernant les journaliers afin de pouvoir recruter davantage de gens qui rencontrent des difficultés et qui, peut-être, ont besoin de travailler.

Le MAIRE - Mais j'ai mentionné tout à l'heure que les cas sociaux seraient pris en compte. Ces cas existent véritablement. Je prends par exemple le cas de la veuve d'un employé municipal avec trois enfants et sans travail. Cette veuve pose un problème social.

M. Eric BOYER - J'aimerais bien connaître le nombre de qualifiés par rapport aux journaliers.

Le MAIRE - Cela est très facile à vous donner mais vous n'aurez qu'une impression superficielle et vous verrez dans le détail que ce n'est pas vrai parce qu'il y a ce mouvement de VAT qui se remplacent. Et, si on vous montrait les besoins en adjoints techniques et en contremaîtres, vous verrez que nous sommes largement en dessous de la moyenne des mairies métropolitaines. Les services sont à votre disposition pour vous indiquer tous ces détails. Mais je ne voudrais pas que vous croyiez que nous avons voulu brimer les journaliers.

Mme PAYET André - Les départs à la retraite donneront-ils lieu à des remplacements ?

Le Maire - Non

Mme PAYET André - Mais comment fera-t-on ?

Le MAIRE - Les tâches de ceux qui partent à la retraite seront faites par ceux qui sont en place et qui sont en trop, cela s'effectuant au niveau de l'ensemble du personnel communal et non à celui d'un service. Ainsi, si le cas se présentait pour la Bretagne, on vous muterait un employé communal.

.../...

Le MAIRE - Nous passons à la Section INVESTISSEMENT.

Chapitre 900 - Hôtel de Ville et autres bâtiments administratifs.

Le SECRETAIRE donne lecture du chapitre.

×
× ×

M. Yvon HO POON SUNG - En ce qui concerne l'acquisition des véhicules, ne pourrait-on pas prendre des véhicules fonctionnant au gas-oil, cela nous coûterait moins cher.

Le MAIRE - L'entretien des véhicules diesel coûte beaucoup plus cher. Pour les réparations, il faut avoir recours à des techniciens. Nous avons à une époque fait l'expérience sur les 404 camionnettes diesel mais, avec les problèmes qui en ont résulté, nous avons dû les transformer en véhicules à essence.

M. Yvon HO POON SUNG - Dans ces 2 300 000 Frs de crédit pour les véhicules, combien y en aura-t-il exactement ?

Le MAIRE - Tout le programme a été vu en Commission des Finances. De toute façon c'est là une somme prévisionnelle et les véhicules sont donnés au coup par coup après, en fonction à la fois des demandes et des besoins. C'est un budget qui sera revu en détail par la suite.

M. Yvon HO POON SUNG - S'agira-t-il de véhicules de service ou de véhicules de fonction ?

Le MAIRE - Cela peut être l'un ou l'autre. Mais tout cela sera revu en détail cas par cas.

Je mets aux voix le chapitre 900

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

Chapitre 901 - Voirie

Le SECRETAIRE donne lecture du chapitre.

×
× ×

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

Chapitre 902 - Réseaux

Le SECRETAIRE donne lecture du chapitre.

×
× ×

Le MAIRE - Toutes ces sommes concernant l'aménagement de l'environnement et du cadre de vie sont accompagnées également en recettes de subventions du FIDOM, du Ministère de l'Intérieur etc...

.../...

Le MAIRE- Je mets aux voix le chapitre 902.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

Chapitre 903 - Equipement scolaire et culturel

Le SECRETAIRE donne lecture du chapitre.

×

×

×

M. PATEL - Je constate dans ce chapitre un investissement global de 21 916 800 F. Le budget concernant uniquement la partie sportive et culturelle s'élève à plus de 12 000 000 de francs, soit plus de 8 % du budget total. Je ne suis pas contre ce type d'équipement mais il semblerait que la Commune de Saint-Denis a déjà fait un effort suffisamment important dans ce domaine depuis ces dernières années. Je pense qu'il serait, peut-être, temps de marquer dans ce domaine une certaine pause pour donner la priorité aux investissements sociaux et d'infrastructures aussi bien pour le centre-ville que pour les écarts. En effet, nous allons bientôt atteindre un taux d'endettement de la municipalité au-delà duquel il serait prudent de ne pas s'aventurer; en conséquence va se poser avec plus d'acuité le choix des investissements à réaliser et ce choix aura d'ailleurs une incidence indirecte sur l'évolution des centimes additionnels.

Le MAIRE - Je venais de vous annoncer tout à l'heure que notre endettement avait atteint son plafond en quelque sorte et qu'il a amorcé une redescente.

M. Eric BOYER - Je dirais, simplement, que, plus que jamais, il est indispensable de faire un effort extrêmement important en faveur de notre jeunesse. Cet effort a été fait depuis un certain nombre d'années c'est vrai; nous sommes en train de l'accentuer et il n'est absolument pas question de le ralentir; nous devons au contraire de plus en plus décentraliser, aller dans tous les écarts; nous devons faire en sorte que cette jeunesse se sente concernée par toute l'action qui est menée par la municipalité de Saint-Denis. Il n'est en aucun cas pour nous envisageable d'arrêter cet effort; ce serait aller à une catastrophe, ce serait suicidaire de notre part. Nous avons diminué certains chapitres culturels, sociaux, éducatifs, sportifs et scolaires, les crédits ne sont pas extensibles, c'est vrai, mais on a trop coupé. Au contraire, nous devons préparer une politique qui nous permettrait l'année prochaine de présenter comme action prioritaire l'animation et la solution des problèmes sportifs, sociaux, éducatifs et culturels dans tous les écarts de la Ville de Saint-Denis.

M. Jean-Marie DUPUIS - J'approuve parfaitement mon collègue pour une simple raison, c'est qu'au niveau des statistiques cette jeunesse représente 54 % de l'ensemble. Il faut alors bien traduire dans le budget la position dominante qu'elle a pour nous. C'est une position de premier plan et incroyable pour un département comme le nôtre. C'est merveilleux d'avoir cette jeunesse à notre disposition. Mais il faut lui donner également les outils dont elle a besoin.

M. PATEL - Je me permets d'ajouter qu'en ce qui concerne les plateaux polyvalents, où l'on a pour 1 500 000 Frs, j'estime que c'est encore insuffisant.

Le MAIRE - Il n'y a pas que les plateaux polyvalents. Il faut ajouter les plateaux verts, les piscines, les hangars polyvalents, le "mille foot" de Domenjod, les courts de tennis.

Sous ces remarques, d'autres questions ?

.../...

M. RIVIERE Maxime - Monsieur le Maire, je crois que dans ce budget ne figure pas un crédit pour couvrir le Stade de l'Est.

Le MAIRE - Effectivement, nous l'avions mis dans nos prévisions mais il a fallu faire des arbitrages et, en définitive, nous y avons renoncé. Mais vous savez que les investissements ne sont pas définitifs. En cours d'année on s'aperçoit qu'on ne peut pas faire tel ou tel investissement pour telle ou telle raison, il se présente donc des crédits disponibles qui peuvent être réutilisés pour toutes les demandes que nous avons au départ.

Je mets aux voix le chapitre 903.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

M. Camille BOURHIS - Monsieur le Maire, je voudrais vous remercier ainsi que le Conseil Municipal pour avoir bien voulu inscrire une piste cyclable. Ceci dit, une lacune importante vient d'être comblée étant donné que cet équipement sportif qui manquait à Saint-Denis va permettre à tous nos jeunes talents de pouvoir s'entraîner en toute sécurité et montrer ce qu'ils sont à même de faire.

Chapitre 904 - Equipements sanitaires et sociaux

Le SECRETAIRE donne lecture du chapitre.

×

×

×

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

Chapitre 906 - Services industriels et commerciaux

Le SECRETAIRE donne lecture du chapitre.

×

×

×

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

Chapitre 908 - Urbanisme et habitations

Le SECRETAIRE donne lecture du chapitre.

×

×

×

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

Chapitre 914 - Programmes pour les autres tiers

Le SECRETAIRE donne lecture du chapitre.

×

×

×

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

.../...

Chapitre 925 - Mouvements financiers

Le SECRETAIRE donne lecture du chapitre.

×
× ×
- ADOPTE A L'UNANIMITE -

Chapitre 927 - Financement complémentaire de la section d'investissement.

Le SECRETAIRE donne lecture du chapitre.

×
× ×
- ADOPTE A L'UNANIMITE -

Le MAIRE - Je mets aux voix le budget primitif 1982 - Investissement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le MAIRE - Nous passons à la Section FONCTIONNEMENT.

Chapitre 930 - Service financier

Le SECRETAIRE donne lecture du chapitre.

× × ×
- ADOPTE A L'UNANIMITE -

Chapitre 931 - Personnel permanent

Le SECRETAIRE donne lecture du chapitre.

× × ×
- ADOPTE A L'UNANIMITE -

Chapitre 932 - Ensembles mobiliers et immobiliers

Le SECRETAIRE donne lecture du chapitre.

× × ×
- ADOPTE A L'UNANIMITE -

Chapitre 934 - Administration générale

Le SECRETAIRE donne lecture du chapitre.

×
× ×
- ADOPTE A L'UNANIMITE -

.../...

Chapitre 936 - Voirie

Le SECRETAIRE donne lecture du chapitre.

× × ×
- ADOPTE A L'UNANIMITE -

Chapitre 940 - Relations publiques

Le SECRETAIRE donne lecture du chapitre.

× × ×

Le MAIRE - Monsieur Jean-Marie DUPUIS peut-il répondre à la question concernant les villes congrés et les recettes éventuelles. Il y a ici la mention "fêtes et cérémonies : 120 000 Frs", somme qui normalement aurait dû être compensée par un versement du Comité Régional au Tourisme; Monsieur DUPONT me dit que c'est hypothétique mais enfin ce n'est pas impossible.

M. Jean-Marie DUPUIS - Dans la perspective des congrés pour lesquels la Ville de Saint-Denis a fait un effort tout particulier depuis deux ans dans le septicisme général, je tiens à indiquer, pour votre simple information, (Monsieur D'ACHERY qui est dans la salle pourra le confirmer puisqu'il est à votre Cabinet) que nous allons compter pour l'année 1982 plus de sept congrés. C'est donc dire que la masse globale des gens qui viendront se situera entre 1 000 et 1 500 personnes alors que nous étions partis de zéro il y a deux ans.

Le MAIRE - Nous avons demandé à chaque ville congrés, puisque nous faisons partie de cette fédération, de prendre une motion à ce sujet.

M. Jean-Marie DUPUIS - Je pense que nous sommes dans la bonne voie et il faut continuer ainsi.

Le MAIRE - Je mets aux voix.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

Chapitre 942 - Sécurité et police

Le SECRETAIRE donne lecture du chapitre.

× × ×
- ADOPTE A L'UNANIMITE -

Chapitre 943 - Enseignement

Le SECRETAIRE donne lecture du chapitre.

× × ×

Le MAIRE - J'attire votre attention sur l'indemnité de logement qui passe à 1 300 000 Frs.

M. Jean-Marie DUPUIS - Il faudrait dire ce que représente cette indemnité de logement. Cette somme peut paraître mirobolante.

.../...

M. Eric BOYER - Pour un logement de 2 000 Frs, on bénéficie de 250 Frs environ.

Le MAIRE - Si l'on veut. Mais enfin il faut se remettre dans l'esprit ce qui a été à la base de cette indemnité. A l'époque, toute commune qui voulait avoir un enseignant prenait l'engagement de le loger. Aujourd'hui le problème est différent. On compte 800 enseignants à Saint-Denis. Les conditions ne sont donc plus les mêmes qu'au départ. D'ailleurs, ces enseignants ont demandé eux-mêmes dans leurs revendications que leurs indemnités soient prises en compte dans leurs salaires et non plus assurées par les communes. Il est évident qu'à ce stade cela relève de l'Education Nationale et non plus de la Commune.

M. Eric BOYER - Un texte prévoit que les enseignants doivent être logés. On ne peut rien faire contre ce texte sinon l'abroger. Mais dans l'immédiat ce texte existe et ils doivent être logés. Or, il se trouve qu'il y a une inégalité entre un certain nombre d'enseignants et aussi de directeurs d'école qui sont logés gratuitement dans des habitations qui pourraient représenter entre 2000 F, 2500 F à 3000 F de loyer et qui donc bénéficient ainsi d'une situation très favorable, et les enseignants qui ne sont pas logés et qui doivent payer 2500 à 3000 F de loyer; ces derniers ne perçoivent que 200 F d'indemnité de logement.

Le MAIRE - Ne dites pas que c'est la commune qui doit remédier à cela. Si on nous accordait suffisamment de subventions pour pouvoir faire construire autant de logements qu'il y a d'instituteurs, on le ferait. Or, lorsque nous faisons construire une école, nous avons droit à un ou deux logements et pas davantage. Nous ne pouvons pas faire mieux.

M. Eric BOYER - L'instituteur est un fonctionnaire logé. Il se trouve que nous ne sommes pas en mesure de le loger. Je veux dire que les autres administrations, quand elles ne sont pas en mesure de loger leur personnel et qu'elles ont un personnel logé, en général, louent des habitations pour loger leurs fonctionnaires.

Le MAIRE - Cela ne concerne que les administrations d'Etat et encore que certains hauts fonctionnaires car tous les fonctionnaires ne sont pas logés.

Je mets aux voix le chapitre 943.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

Chapitre 944 - Oeuvres sociales scolaires

Le SECRETAIRE donne lecture du chapitre.

× × ×

Le MAIRE - Monsieur Eric BOYER, voulez-vous rappeler en deux mots le fonctionnement de la Caisse des Ecoles.

M. Eric BOYER - La Caisse des Ecoles est chargée de fournir essentiellement tout le petit matériel scolaire indispensable (livres, stylos, cahiers, etc..) aux enfants des différentes écoles de la Ville de Saint-Denis, mais dans une proportion que nous avons définie cette année comme étant de l'ordre de 65 % des élèves. Nous avons dit au départ que cela ne concernerait que des enfants nécessiteux mais nous recevions des listes sur lesquelles tous les élèves étaient déclarés comme nécessiteux. Nous nous sommes entendus, alors, avec les inspecteurs départementaux et tous les membres de la Caisse des Ecoles pour que le matériel soit accordé à 65 % des élèves.

.../...

Le MAIRE - Veuillez, Cher Collègue, préciser la composition de la Caisse des Ecoles.

M. Eric BOYER - La Caisse des Ecoles est présidée par le Maire. Elle se compose d'un certain nombre d'élus et le même nombre représentant l'Education Nationale c'est-à-dire tous les inspecteurs départementaux de Saint-Denis y compris le Directeur de l'Ecole Normale (Inspection de Saint-Denis I, II et III, l'Ecole Normale, l'Inspection de l'Enfance Inadaptée, l'Inspection des Ecoles Maternelles I et II puisque Saint-Denis a été divisée en deux circonscriptions pour celles-ci). Elle comprend également un représentant de chaque secteur pour les écoles (un instituteur ou un directeur d'école) pour que la décision ne vienne pas seulement de l'inspecteur mais que la base en soit aussi informée.

Le MAIRE - Je dois ajouter que pour certains cas sociaux particuliers, la Caisse des Ecoles prend en compte des achats spécifiques.

M. Eric BOYER - Elle fournit le petit matériel, les photocopies, en un mot tout ce qui concerne le fonctionnement de l'école.

Le MAIRE - Ce budget s'élève, en gros, à quelle somme ?

M. Eric BOYER - Il s'élève à 1 560 000 F environ, le complément étant versé par le Département.

Le MAIRE - Pas d'autres remarques ?
Je mets aux voix le chapitre 944.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

Chapitre 945 - Sports et Beaux-Arts

Le SECRETAIRE donne lecture du chapitre.

× × ×

M. Eric BOYER - Ne serait-il pas possible de changer les têtes de chapitres ?
Je ne vois pas ce que nous faisons dans "Sports et Beaux Arts" !

Le MAIRE - Non, car il s'agit de la dénomination officielle.

M. Jean-Marie DUPUIS - Il y a là une distorsion !

Le MAIRE - Non, car on peut trouver des points communs entre l'OMTL, le CRAC, les Sports et Beaux-Arts.

M. Eric BOYER - Nous avons des têtes de chapitre qui datent de l'avant-guerre.

Le MAIRE - Peut-être, mais cela figure dans des plans comptables tout récents.
Je mets aux voix le chapitre 945.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

.../...

Chapitre 951 - Services sociaux sans comptabilité distincte

Le SECRETAIRE donne lecture du chapitre.

× × ×

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

Chapitre 953 - Hygiène et sécurité

Le SECRETAIRE donne lecture du chapitre.

× × ×

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

Chapitre 955 - Aide sociale

Le SECRETAIRE donne lecture du chapitre.

× × ×

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

Chapitre 965 - Domaine productif des revenus

Le SECRETAIRE donne lecture du chapitre.

× × ×

M. CHANE KUNE -A l'article 7122 "Droit stationnement taxis", nous disposons de 2 000 F. Comme nous avons plus de cent taxis à Saint-Denis cela fera environ 20 F par taxi. Je me demande si on ne dépense pas beaucoup plus d'argent pour faire ce recouvrement. Autant le supprimer carrément ou alors l'augmenter ?

Le MAIRE - C'est quelque chose de symbolique qui marque que le taximan a droit à un stationnement. Le supprimer c'est , peut-être, enlever une pièce qui authentifie l'activité de taximan.

Je mets aux voix .

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

Chapitre 967 - Service à caractère agricole, industriel et commercial

Le SECRETAIRE donne lecture du chapitre.

× × ×

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

Chapitre 970 - Charges et produits non affectés

Le SECRETAIRE donne lecture du chapitre.

× × ×

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

Chapitre 971 - Impôts obligatoires à taux fixe

Le SECRETAIRE donne lecture du chapitre.

×
× ×
- ADOPTE A L'UNANIMITE -

Chapitre 972 - Impôts à taux variable

Le SECRETAIRE donne lecture du chapitre.

×
× ×
- ADOPTE A L'UNANIMITE -

Chapitre 977 - Impôts complémentaires

Le SECRETAIRE donne lecture du chapitre.

× × ×
- ADOPTE A L'UNANIMITE -

Le MAIRE - Je mets aux voix le chapitre FONCTIONNEMENT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Je mets le BUDGET PRIMITIF 1982 aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le MAIRE - Messieurs, je vous remercie et vous demande de féliciter tous ceux qui ont pris part à la préparation de ce budget à la fois pour le sortir en temps voulu et dans les conditions que vous connaissez avec le maximum de précisions dans les prévisions. Je crois bien que c'est le premier budget primitif du département à être voté et à être prêt à démarrer au début de l'année prochaine; je vous demande de féliciter Monsieur Marcel HOARAU, Président de la Commission des Finances, ainsi que tous ses collègues et plus particulièrement, également, Monsieur DUPONT et Madame HOARAU; enfin tous les services qui ont aussi pris part, chacun à sa place, à l'élaboration de ce dossier.
